



Bulletin de l'année 2009

Commune de
Saint Paul sur
Yenne

Sommaire :

Editorial du maire	p. 1
Nouveautés 2009	p. 2
Vie Municipale	p. 3 - 4
Finances	p. 5 - 6
Architecture et urbanisme	p. 7
Démarches administratives	p. 8 à 10
Cadre de vie	p. 11 - 12
Infos citoyennes	p. 13 à 15
Les chemins de la mémoire	p. 16
Ecole et enfance	p. 17 à 20
Vie pratique	p. 21 - 22
Galerie de portraits	p. 23 - 24
Carnet de Saint Paul	p. 25
Vie associative	p. 26 à 30
Vivre à Saint Paul	p. 31 à 33
Numéros d'urgence	p. 34
Vie économique	p. 35 - 36

**Permanence du Maire
et des Adjointes :
le jeudi de 17 à 19 h et
le samedi matin de 9 à 12 h**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Si 2008 fut l'année de mise en place de l'équipe municipale avec l'appropriation pour chacun des conseillers de l'ensemble des dossiers, nous pouvons dire que 2009 se caractérise par le début des actions concrètes et visibles par tous : Extension de l'école primaire, qui sera finalisée au second trimestre, la réfection de certaines voiries ont déjà pu être mises en œuvre et très prochainement installation du columbarium sur la partie haute du cimetière.

Notre commune a été retenue par les services du Conseil Général pour bénéficier d'un mini-contrat de développement. Véritable « feuille de route » pour notre collectivité, puisqu'elle se déroule sur 5 ans, cette procédure va nous permettre de bénéficier d'aides substantielles de la part du Conseil Général, afin de mener un projet d'ensemble.

Ce projet comprend l'aménagement du centre qui est une préoccupation majeure du conseil municipal. Si l'on veut donner « vie » à notre centre de village, nous nous devons de proposer des équipements publics de qualité, qui puissent accueillir de façon décente les Sans-Paulans.

C'est pourquoi le conseil municipal a établi une priorité des travaux à conduire, en prenant en compte le budget communal. En 2010 nous devrions réaliser l'aménagement d'un espace public à proximité de la Mairie, la mise aux normes électriques, le chauffage et le raccordement des eaux pluviales de l'église, et enfin finaliser le dossier d'aménagement du centre avec le promoteur qui sera retenu. Les autres projets dont l'aménagement d'un terrain multi-sports à proximité de l'école primaire verront le jour les années suivantes.

Le dossier de l'urbanisme est au centre de nos préoccupations. En effet la défense incendie, aujourd'hui placée sous l'autorité du Maire, engage sa responsabilité. Elle révèle de véritables insuffisances sur notre commune. Nous aurons à mener une réflexion sur les points sensibles du territoire pour pouvoir y apporter des solutions qui ne pourront se faire que de façon échelonnée.

Au delà de notre commune, des dossiers d'importance vont aboutir. Le Schéma de Cohérence Territoriale verra sa phase de validation en 2010.

Le dossier de mise aux normes du tunnel du chat a été validé par la commission nationale de validation des ouvrages, ce qui va permettre au Conseil Général de la Savoie de lancer les consultations. Même si ce projet demande du temps, nous ne pouvons que nous réjouir du fait qu'il va permettre à nos enfants de pouvoir utiliser une ligne de transport régulière dont le trajet sera nettement allégé. Il permettra également aux entreprises un échange facilité sur les territoires limitrophes.

Les sujets ne manquent pas, soyez assurés de l'écoute de chacun des membres du conseil afin de faciliter les relations entre les élus et la population.

Je tiens à remercier personnellement les conseillers pour leur investissement à mes côtés. Je souligne également la participation des associations communales, des entreprises qui contribuent à la vitalité et au dynamisme de notre commune.

Je souhaite à chacun d'entre vous de passer de bonnes fêtes, et je vous présente mes meilleurs vœux.

Anita BOISHARDY.



Les Nouveautés 2009

Les travaux d'agrandissement de l'école

Les travaux d'agrandissement de l'école primaire ont démarré dès la fin de l'année scolaire en juillet 2009. Les travaux de gros œuvre et la charpente sont maintenant terminés. Le chantier est hors d'eau. Les différents corps de métier pourront travailler malgré les intempéries de l'hiver. Les travaux devraient se terminer à la mi 2010. La commission communale chargée du suivi du chantier est présente chaque semaine lors des réunions de chantier. Les nouveaux locaux seront disponibles à la rentrée scolaire prochaine.

Le montant de cette dépense (travaux, maîtrise d'œuvre, contrôleur technique et prévention) s'élève à 713 199 € TTC. Le conseil Général de la Savoie a accordé une aide financière de 218 968 €.



Les travaux de voirie

Cette année, les travaux de réfection de voirie ont concerné les routes de Challières, Les Ménards et Les Combes dont l'état se dégradait de plus en plus.

Ces travaux effectués par l'entreprise DE GATA ont coûté 49 891.14 € TTC. La commune, au titre du FDEC 2009 (fonds départemental de la taxe professionnelle), percevra une subvention de 15 000.00 € ainsi qu'un reliquat sur le FDEC 2007 de 5 000.00 euros.

Le personnel communal

Une nouvelle recrue au restaurant scolaire...

Eliane DONATI a pris une retraite bien méritée et c'est Isabelle GUSMERINI qui l'a remplacée.



Si le poste occupé est nouveau pour elle, les tâches qu'elle accomplit n'ont pas de secret puisqu'elle a assuré pendant de nombreuses années et jusqu'en juin 2009, la responsabilité de la cafeteria universitaire du Bourget du Lac.

En plus du restaurant scolaire, elle est aussi chargée l'entretien des bâtiments communaux et plus particulièrement celui de la salle des fêtes (ménage, inventaire, relevé des compteurs).

Les décisions du conseil municipal en 2009

22 janvier

- ❖ Rapports des commissions municipales et intercommunales
- ❖ Extension de l'école : demande de subvention auprès de la Préfecture de Savoie
- ❖ Voirie communale : demande de subvention auprès du Conseil Général de la Savoie
- ❖ Cimetière : projet de columbarium
- ❖ Nouvelles compétences à la Communauté de Communes de Yenne

26 février

- ❖ Extension de l'école : validation du dossier de consultation des entreprises
- ❖ Voirie communale : accord de subvention
- ❖ Finances communales : approbation du compte administratif du budget assainissement, montant de la redevance assainissement
- ❖ Rapports des commissions municipales et intercommunales
- ❖ Questions diverses

26 mars

- ❖ Finances communales : approbation des comptes 2008
- ❖ Bâtiments communaux : travaux maison du chef-lieu et appartement mairie
- ❖ Personnel communal : renouvellement contrat de travail de l'adjoint technique
- ❖ Compte-rendu du conseil de classe de Saint Paul
- ❖ Questions diverses

16 avril

- ❖ Rapports des commissions municipales et intercommunales
- ❖ Bâtiments communaux : fin de la consultation des entreprises signature du contrat de location de la maison du chef-lieu
- ❖ Personnel communal : commission de recrutement d'un agent technique le 6 mai
- ❖ Questions diverses

19 mai

- ❖ Rapports des commissions municipales et intercommunales
- ❖ Mini-contrat de développement : établissement d'une liste de priorité des travaux d'équipements publics
- ❖ Voirie communale : réfection des chaussées avec enrobé à froid
- ❖ Extension de l'école : début des travaux en juillet, signature des marchés publics
- ❖ Questions diverses

18 juin

- ❖ Rapports des commissions municipales et intercommunales
- ❖ Achat d'un columbarium
- ❖ Mini-contrat de développement : columbarium, aménagement du centre, évacuation des eaux pluviales, chaufferie, connexion chauffage église, réhabilitation cure
- ❖ Questions diverses

30 juillet

- ❖ Rapports des commissions municipales et intercommunales
- ❖ Aménagement du centre : relance du projet
- ❖ Finances communales : assurance dommages travaux école, prix du repas scolaire
- ❖ Personnel communal : renouvellement des contrats d'ATSEM et d'adjoint d'animation
- ❖ Questions diverses

17 sept.

- ❖ Voirie communale : évaluation des travaux d'enrobé à effectuer cet automne
- ❖ Finances communales
- ❖ Communication : logo de la commune, demandes de location annuelle de la salle des fêtes, préparation du bulletin municipal
- ❖ Location des deux appartements communaux au-dessus de la mairie
- ❖ Questions diverses

22 octobre

- ❖ Rapports des commissions municipales et intercommunales
- ❖ Voirie communale : choix de l'entreprise pour les travaux d'enrobé
- ❖ Finances communales : emprunt relatif à l'extension de l'école, classement des communes
- ❖ Extension de l'école : état de l'avancement des travaux
- ❖ Mini-contrat de développement : signature d'une convention de mission d'accompagnement avec CAUE
- ❖ Aménagement du centre : demande de comparatif entre les deux aménageurs-promoteurs
- ❖ Questions diverses

19 nov.

- ❖ Rapports des commissions municipales et intercommunales
- ❖ Voirie communale
- ❖ Communication : avancement du bulletin municipal
- ❖ Ancienne salle des fêtes : les associations communales ont déménagé leur matériel dans la salle de la cure le 31 octobre
- ❖ Questions diverses

17 déc.

- ❖ Rapports des commissions municipales et intercommunales
- ❖ Aménagement du centre
- ❖ Mini-contrat de développement
- ❖ Point sur les travaux de l'école
- ❖ Règlement du cimetière
- ❖ Questions diverses

Le budget général

Le budget est l'acte administratif par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles. Une commune fonctionne comme un ménage, les recettes et les dépenses doivent être équilibrées.

I) D'où vient le capital ?

Les principales ressources de Saint Paul sur Yenne :

a) Les impôts locaux :

- *Taxe sur le foncier bâti, c'est à dire l'impôt qui est payé par les propriétaires du lieu.*

- *Taxe sur le foncier non bâti, c'est à dire les impôts sur le terrain nu.*

- *Taxe d'habitation qui est payée par les propriétaires ou les locataires des lieux.*

- *Taxe professionnelle.*

b) Les dotations et les subventions que l'Etat ou le Conseil Général de la Savoie versent à la commune.

c) Locations de bâtiments communaux (baux d'habitations, locations de la salle des fêtes)

d) Ventes de bois

II) Sa répartition

- Les critères

Le budget est réparti selon les besoins estimés par le conseil municipal. Le budget est annuel, et en fin d'année, le conseil note l'arrêt des comptes.

Pour 90%, le budget reste le même chaque année. Le conseil municipal décide d'un budget prévisionnel qui permet de prévoir les futures dépenses et recettes à laquelle peuvent s'ajouter des décisions modificatives budgétaires tout au long de l'année.

BUDGET GENERAL COMMUNAL PREVISIONNEL

Fonctionnement de l'année 2009

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Charges à caractère général	110 730.00	Produits des services	15 565.00
Charges de personnel	92 780.00	Impôts locaux	192 340.00
Autres charges gestion courante	28 686.00	Dotations, participations subventions	130 093.00
Intérêts de la dette	19 300.00	Autres produits gestion courante	17 200.00
Virement à l'investissement	195 177.00	Produits financiers	3 002.00
		Excédent de fonctionnement 2008	88 473.00
Total dépenses fonctionnement	446 673.00	Total recettes fonctionnement	446 673.00

Investissement de l'année 2009

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Remboursement du capital	42 500.00	Remb. TVA, taxes d'urbanismes	23 500.00
Dépenses d'équipement	878 917.00	Subventions d'investissement	242 993.00
Dotations reversées à la CCY	5 380.00	Recettes financières (fds de réserve)	36 147.00
Cautions	920.00	Autres recettes	65 781.00
Déficit antérieur reporté	36 147.00	Cautions	850.00
		Emprunt court et long terme	399 400.00
		Virement du fonctionnement	195 177.00
Total dépenses investissement	963 848.00	Total recettes investissement	963 848.00

Début 2009, il avait été prévu de réaliser deux emprunts :

- Sur les 303 400 € prévus pour financer les travaux de l'école, seule une enveloppe de 250 000 € a été demandée.

- 96 000 € pour financer le remboursement de la TVA qui est effectué sur l'exercice N + 2 années par l'Etat. Dans le cadre du plan de relance, l'Etat

a décidé d'anticiper le rembourser de la TVA, début 2010. En conséquence, la commune n'empruntera pas les 96 000 euros.

Le budget assainissement

Quelles sont les principales recettes du budget assainissement de Saint Paul sur Yenne?

a) La section d'exploitation :

- La participation pour raccordement à l'égout : elle est perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau d'assainissement,
- La participation au frais de branchement aux propriétaires d'immeubles achevés avant la réalisation de l'égout.

- la redevance d'assainissement sur les m3 d'eau consommés pour 2009 :

Part fixe = 25 euros par an et par logement

Part proportionnelle = 1.22 €/m3

- L'excédent d'exploitation 2008 concerne le reversement de subventions sur les travaux de la station d'épuration.

b) La section d'investissement :

En 2009 ; l'Etat a reversé 44 500 € au titre du FCTVA sur les travaux réseau d'assainissement 2007. Dans le cadre du plan de relance, L'Etat a d'ores et déjà remboursé la TVA sur les travaux 2008 de la station d'épuration.

BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Exploitation de l'année 2009

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Charges à caractère général	6 400.00	Vente, presta. services,	6 510.00
Charges de personnel	1 500.00	Subventions d'exploitation	00.00
Dotations aux amortissements	21 818.00	Dotations, participations	.00
Intérêts de la dette	9 700.00	Produits exceptionnels	8 382.00
Virement à l'investissement	74 647.00	Produits financiers	.00
		Excédent d'exploitation 2008	99 173.00
Total dépenses fonctionnement	114 065.00	Total recettes fonctionnement	114 065.00

Investissement de l'année 2009

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Remboursement capital emprunté	9 550.00	Remboursement de la TVA,	44 500.00
Dépenses d'équipement	135 778.00	Subventions d'investissement	8 382.00
Subventions d'investissement	8 382.00	Recettes financière (fds de réserve)	31 928.00
Déficit antérieur reporté	31 928.00	Amortissement des immobilisations	21 818.00
		Emprunt court et long terme	0.00
Total dépenses investissement	185 638.00	Total recettes investissement	185 638.00

Quelles sont les principales dépenses ?

- Entretien du réseau et de la station d'épuration,

- Frais de personnel pour l'entretien de la station.

La consultance architecturale

Dans le cadre de la charte architecturale et paysagère du territoire de l'Avant Pays Savoyard, la Communauté de communes de Yenne et le Conseil Général vous propose **une consultance architecturale gratuite**.

Il s'agit de permanences d'un architecte consultant qui vous apporte les conseils et recommandations nécessaires à la conception de votre projet de construction ou de travaux, et qui vous aide à l'élaborer, le plus en amont possible.

Ce service est financé à parité par la Communauté de communes et le Conseil Général. Il est géré par le Territoire de Développement Local (TDL) de l'Avant Pays Savoyard à Pont de Beauvoisin, notamment pour la prise des rendez-vous et pour la diffusion des avis.

Isabelle CHAPUIS - MARTINEZ, architecte urbaniste de votre secteur tient des permanences sur rendez-vous les 1^{er} et 3^{ème} mardis après-midi de chaque mois à Yenne, à l'antenne du TDL située Chemin de la Curiaz.

Avant toute demande de permis ou de travaux, **prenez rendez-vous** au Territoire de Développement Local de l'Avant Pays Savoyard, au 04 76 37 11 50. Consultez l'architecte le plus tôt possible, dès vos premiers croquis. Elle se rendra (si besoin) sur le site de votre projet.

Afin de lui permettre de vous conseiller efficacement, munissez-vous du maximum de renseignements lors de votre rendez-vous :

- un plan de situation,
- un extrait cadastral,
- le plan de votre terrain au 1/200^{ème} indiquant ses contraintes et particularités,
- le certificat d'urbanisme (si vous en avez fait la demande),
- vos premières esquisses de plan,
- des photos du site et des constructions environnantes.

Les documents d'urbanisme

Dans quel cas faut-il demander un permis de construire, un permis d'aménager ou faire une déclaration préalable ?

Construction nouvelle :

- L'édification d'une construction nouvelle est par principe soumise à un permis de construire.
- Toutefois, les constructions de petites tailles inférieures à 20 m² sont soumises à une simple déclaration préalable.
 - Les constructions très petites ou temporaires sont dispensées de toute formalité.

Travaux exécutés sur une construction existante

- Les travaux exécutés sur une construction existante sont en principe dispensés de formalité.
- Toutefois, les travaux les plus importants doivent faire l'objet d'un permis de construire.
- D'autres travaux sont soumis à simple déclaration préalable.

Aménagements

- Les aménagements sont en principe dispensés de formalité.
- Toutefois, les travaux les plus importants doivent faire l'objet d'un permis d'aménager.
- D'autres aménagements sont soumis à simple déclaration préalable.

Les services de la mairie, du territoire de développement local de Pont de Beauvoisin et l'Unité territoriale-DDE de Pont de Beauvoisin se tiennent à votre service pour toute information relative aux demandes d'autorisations d'urbanisme.

Démarches administratives

Où obtenir certains documents ?

Copie de l'**acte de naissance** : à la mairie du lieu de naissance

Copie de l'**acte de mariage** : à la mairie où a eu lieu le mariage

Copie de l'**acte de décès** : à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du domicile du défunt.

Les fiches d'état civil ne sont plus délivrées

Il suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, de sa carte nationale d'identité, de son passeport, de sa carte d'ancien combattant, de sa carte d'invalidé de guerre ou de sa carte d'invalidé civil.

Les certifications conformes sont supprimées

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée pour toute la démarche effectuée auprès d'une administration française. Désormais, une photocopie lisible du document original suffit. Les certifications ne sont plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

Comment obtenir un passeport ?

Désormais, les dossiers de demandes de passeport sont à déposer dans les mairies équipées du matériel nécessaire à la fabrication des passeports biométriques.

Où l'établir ?

- Dans le canton de Yenne, c'est la mairie de Yenne qui est équipée de ce matériel.
- A Chambéry, dans l'une des cinq Mairies de quartier de votre choix (Biollay, Bissy, Centre, Les Hauts de Chambéry, Laurier)
- Dans les communes de la périphérie équipées du matériel obligatoire (Cognin, La Motte Servolex, Saint Alban Leysse, La Ravoire)

- Au plan national, il est désormais possible à l'usager de choisir librement et sans considération de lieu de résidence de faire sa demande dans n'importe quelle Mairie du territoire national disposant d'une telle station. La seule réserve étant de pouvoir retirer son passeport dans la commune où la démarche aura été effectuée.

Pièces à joindre principalement (apporter les originaux) :

- Timbres fiscaux (88 € pour un adulte, 19 € pour un enfant de 0 à 15 ans, 44 € pour un enfant de 15 à 18 ans) + 2 photos récentes en couleur (35x45mm).
- Ancien passeport périmé à renouveler ou déclaration de perte ou de vol de l'ancien passeport.
- Copie intégrale de l'acte de naissance à jour.
- Justificatif de domicile
- Si divorce : fournir le jugement
- Justificatif de la nationalité, si besoin
- Pour les enfants dont la présence est obligatoire : la copie intégrale de l'acte de naissance, à jour et la carte d'identité du parent qui fait la demande.

Vous pouvez également vous faire photographier en mairie, le coût des timbres fiscaux sera alors de 89 € pour un adulte, 20 € pour un enfant de 0 à 15 ans, 45 € pour un enfant de 15 à 18 ans).

Comment obtenir une carte d'identité ?

La carte nationale d'identité (CNI) est un document officiel qui permet à tout citoyen de justifier de son identité et de sa nationalité française. En cours de validité, elle permet l'entrée dans certains pays sans avoir besoin d'un passeport.

Toute personne de nationalité française, quel que soit son âge, peut se faire établir une carte d'identité. Sa durée de validité est 10 ans et sa délivrance est gratuite depuis le 1er septembre 1998.

La présence du demandeur (adulte ou enfant) est indispensable.

ameli.fr C'est le site internet de la sécurité sociale : pour obtenir sa carte d'assuré, suivre en ligne ses remboursements...

Pièces à fournir pour les adultes : copie intégrale d'acte de naissance de l'intéressé(e) en original + un justificatif de domicile de moins de 3 mois + 2 photographies aux normes + ancienne carte ou déclaration de perte ou vol + jugement de divorce (s'il y a lieu) + document prouvant la nationalité française (si nécessaire).

Pièces à fournir pour les mineurs : carte nationale d'identité en cours de validité de l'enfant + livret de famille mis à jour + éventuellement toute pièce justifiant de la détention de l'autorité parentale (jugement de divorce) + pièce d'identité et justificatif de domicile du demandeur.

L'autorisation de sortie de territoire

Délivrée par la mairie du lieu de domicile, cette autorisation permet à un enfant français mineur de sortir du territoire français sans la présence de son ou de ses parents. Inutile si l'enfant dispose déjà d'un passeport. L'établissement de ce document est subordonné à la présence d'une personne détenant l'autorité parentale.

Pièces à fournir : Carte d'identité de l'intéressé + livret de famille

Pôle Emploi

Si vous êtes demandeur d'emploi, un seul numéro à composer pour joindre le nouvel opérateur, que ce soit la recherche d'emploi ou l'indemnisation :

 3949

Si vous êtes employeur

 0826 08 08 + n° du département

Attention aux délais !

Les démarches pour obtenir une carte d'identité, ou un passeport peuvent être parfois très longues et certains d'entre vous peuvent en témoigner.

Aussi, nous vous encourageons à **vérifier régulièrement la date de validité de vos pièces d'identité** et à effectuer, le cas échéant, vos démarches de renouvellement suffisamment tôt, compte tenu des délais nécessaires à la fabrication.

Ne jamais acheter un billet d'avion, un voyage avant d'avoir obtenu et reçu sa pièce d'identité.

Transport scolaire

Les demandes de transport scolaire (collège et lycée) pour la rentrée suivante se font dès la fin mai en mairie et jusqu'à la mi-juin. Les cartes pour le collège sont à retirer auprès de la Communauté de Communes de Yenne à la fin août. Pour les lycées, voir avec la direction des transports scolaires à Chambéry.

Le Conseil Général octroie une **indemnité de transport** aux familles habitant Saint Paul sur Yenne, **utilisant leur véhicule personnel, et dont le domicile est situé à plus de 3 kilomètres de l'école**. Pour percevoir cette allocation, vous devez remplir une demande en Mairie au mois de mai précédant l'année scolaire concernée.

Pièces à fournir : justificatif de domicile récent + livret de famille + Relevé d'Identité Bancaire.

Allo Service Public

La première réponse à vos questions administratives :

 **3939**

0.12 € TTC à partir d'un poste fixe

Du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 14 heures.

Débits de boissons temporaires

Lors d'une manifestation, vous souhaitez vendre des boissons. La vente de boissons est conditionnée par la possession d'une licence provisoire. L'autorisation est donnée par le maire après accord du propriétaire du lieu.

La procédure d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire est strictement réglementée.

Démarches pour obtenir une licence provisoire :

Pour les débits de boissons temporaires, ouverts à l'occasion d'une manifestation, les demandeurs doivent adresser une demande à Madame le Maire, **1 mois minimum avant la date prévue**.

La demande est ensuite transmise pour avis à la gendarmerie. Le non respect du délai du dépôt de cette demande entraîne un avis défavorable systématique.

Attention : Les débits de boissons ne seront autorisés que pour les boissons relevant du 1er (eaux minérales, jus de fruits, sodas) et 2ème groupe (boissons fermentées : vin, bière, cidre, champagne, poiré, sangria). Il est rappelé que la vente ou l'offre gratuite de boissons alcooliques est interdite aux mineurs de moins de 16 ans conformément au Code des débits de boissons.

Nouvelles immatriculations des véhicules

**Cartes grises en Savoie :
Prix du cheval fiscal : 43 €
S'adresser directement à la
Préfecture à Chambéry.**

Depuis le 15 octobre 2009, le nouveau système d'immatriculation a été étendu aux véhicules d'occasion.

L'afflux des connexions à l'application informatique nationale a généré des dysfonctionnements techniques se traduisant par un allongement important des délais de délivrance (jusqu'à deux heures d'attente aux guichets de la préfecture).

Il est rappelé que les usagers disposent d'un délai d'un mois pour demander une carte grise après un achat ou un changement de domicile.

Dans ces conditions, il est vivement recommandé d'effectuer cette demande par voie postale :

Pour l'arrondissement de **Chambéry** à la préfecture de la Savoie – service des cartes grises - B. P. 1801 – 73018 Chambéry Cedex

Toute information utile pour la constitution du dossier pourra être obtenue :

- soit en appelant le 3939,
- soit par courriel à l'adresse suivante : cartes-grises@savoie.pref.gouv.fr

Tout est mis en œuvre par les services de l'Etat pour assurer la délivrance des cartes grises dans les meilleurs délais possible.

Voiture (VP) particulière^(a) de - de 10 ans : 43 euros /cheval fiscal.

Cadre de vie

Environnement

Une année s'est écoulée, marquée par des problèmes économiques difficiles, mais qui ne doivent pas nous faire oublier l'urgence des préoccupations liées à l'environnement.

Nous tentons de participer activement à améliorer la gestion des déchets ménagers, et la mise à disposition de conteneurs pour collecter ces déchets, ainsi que la proximité de la déchetterie de Yenne semble donner de bons résultats, ce qui prouve que tous prennent à cœur ces problèmes.

L'eau devient une matière de plus en plus précieuse, et l'installation de stations d'épuration des eaux par des filtres naturels, une meilleure maîtrise de la récupération des eaux pluviales, ainsi que la réutilisation des eaux usées, après traitement, devraient permettre de mieux épargner les milieux naturels indispensables à une écologie tournée vers l'avenir.

L'idée de la construction d'un habitat plus économe en énergie polluante, semble aussi faire son chemin. Même si toutes ces initiatives restent encore ponctuelles face à un problème mondial, leur impact est essentiel dans une autre façon de penser l'avenir de la planète.

A un niveau plus général, il faut essayer d'orienter les actions vers la diminution des stocks de déchets destinés à l'enfouissement, ou à l'incinération, afin de parvenir à préserver la biodiversité dont nous avons tous besoin. De même, en ce qui concerne les transports, gros émetteurs de CO², envisager le développement de transports durables va devenir une priorité.

L'agriculture doit aussi s'engager dans cette lutte à long terme pour protéger et valoriser les ressources naturelles, en repensant la course aux rendements, grande consommatrice d'engrais et de pesticides.

C'est par un engagement aussi bien personnel que collectif que nous pourrions envisager le

futur avec plus d'espoir et de sérénité, l'amélioration de la vie de chacun passe par la responsabilité de tous face aux orientations à prendre.

Pierre MOIROUD

La collecte des ordures ménagères

C'est la collecte traditionnelle dans laquelle les déchets sont placés en mélange dans la poubelle (les déchets non recyclables).

Cette collecte a lieu :

Tous les lundis de l'année y compris les jours fériés, excepté le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Pensez à sortir vos poubelles le dimanche soir et à les rentrer le lundi. Evitons de les laisser dehors trop longtemps à l'avance car nos amis les animaux rôdent et éventrent les sacs.

Un état des lieux a été établi sur l'ensemble du circuit du ramassage des ordures ménagères dans le canton et qui met en avant de nombreux points non conformes pour le véhicule chargé du ramassage.

A court terme, sans doute dès 2011, des solutions concrètes devront être trouvées qui passeront par la mise en place de la redevance incitative avec différents modes de collecte envisageable (conteneurs semi enterrés avec contrôle d'accès ou conteneurs individuels équipés d'une puce).

La déchetterie à Yenne

LES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

	ETE au 01/04	HIVER au 01/10
Lundi	14 h à 19 h 00	14 h à 17 h 30
Mardi	9 h 00 à 12 h 00	
Mercredi	14 h à 19 h 00	14 h à 17 h 30
Vendredi	14 h à 19 h 00	14 h à 17 h 30
Samedi	9 h à 12 h 00	
	14 h à 19 h	14 h à 17 h 30

La collecte sélective

La collecte sélective : c'est la collecte des déchets triés par catégorie (les déchets recyclables).

À la maison, il suffit d'installer au moins une autre poubelle, ou des sacs, à côté de la poubelle habituelle :

- **un conteneur** pour les emballages ménagers en plastique, carton et métalliques.
- **un conteneur** pour les journaux, magazines et imprimés.
- **un conteneur** pour le verre.

Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs et non à côté, sur le sol ; si vous avez un doute sur le type de déchets, il est préférable de les déposer à la déchetterie.

Les ordures ménagères ne peuvent être, en aucun cas, déposés à côté des conteneurs.

Pensez à l'employée communale qui n'est pas chargée de collecter ces dépôts sauvages !

Opération « Nettoyons la nature »

L'opération "Nettoyons la Nature" est un gigantesque ramassage collectif de déchets sauvages en milieux naturels et urbains, sponsorisée par les centres Leclerc et organisée à l'échelon national.



Son objectif ?

Donner l'opportunité à tout volontaire d'effectuer un geste pour son environnement : nettoyer des sites de leurs déchets et les trier dans le but de les faire recycler ou de les faire détruire par des structures agréées. Cette opération "Nettoyons la

Nature" sensibilise les citoyens, et particulièrement les plus jeunes, au respect de l'environnement.

En 2008, plus de 480 000 bénévoles ont nettoyé plus de 10 000 sites (pour mémoire en 2007 : 440 000 bénévoles pour 9 000 sites nettoyés).

A Saint Paul sur Yenne, les volontaires se sont rassemblés le samedi 16 mai. Nous remercions les enfants de l'école et toutes les personnes qui ont participé à cette collecte.

Frédéric CHASSARD

Préserver nos chemins ruraux



Il est toujours fort agréable de se promener à pied, à VTT ou à cheval le dimanche après-midi en famille sur nos chemins ruraux. Si autrefois ces voies étaient régulièrement entretenues par des passages fréquents, l'évolution de notre mode de vie a engendré leur dégradation.

Ces sentiers, qui sont partie intégrante de notre patrimoine, nous permettent de découvrir de jolis recoins que nous n'imaginions pas si près de chez nous.

La commune a décidé de préserver ces chemins : le samedi 21 mars, nous avons ainsi pu compter sur les chasseurs qui répondent toujours « présent » ainsi que de nombreux habitants de Saint Paul qui ont accepté de donner un peu de leur temps. Des chemins ont été « réouverts », l'espace à proximité de la mairie ainsi que le terrain jouxtant la maison du chef-lieu nettoyés. Journée bien remplie qui s'est conclue par un casse-croûte sympathique.

La commune remercie tous les bénévoles et les sollicite dès à présent pour une nouvelle journée en 2010.

Le recensement de la population

Suite au recensement de la population de Saint Paul sur Yenne qui a eu lieu en début d'année, le chiffre légal de la population est de 630 habitants.

Pour mémoire :

Population légale en 2004 : 540 habitants

Population légale en 1999 : 494 habitants

Le recensement des jeunes

Chaque année, Le recensement des filles et des garçons est indispensable. Il s'effectue, dès 16 ans, en mairie du lieu de domicile.

Lors de l'inscription, vous devez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.

Vous recevez une première information, par le maire ou son représentant, sur vos obligations, notamment en cas de changement de domicile ou de situation.

Il vous informe également sur la convocation à l'appel de préparation à la défense, et les conséquences d'un retard ou d'une absence à cet appel.

Il est nécessaire pour passer le permis de conduire, de s'inscrire aux examens, participer à la journée d'appel de préparation à la défense, et s'inscrire sur les listes électorales.

Une attestation de recensement vous est délivrée.

Après vous être fait recenser, si vous changez de domicile, si votre situation familiale professionnelle ou scolaire évolue : vous devez le signaler à votre bureau ou centre du service national.

Inscription sur les listes électorales

Les Dimanche 14 et 21 mars 2010 auront lieu **les élections régionales.**

Toute demande d'inscription ou de modification sur la liste électorale doit être signalée en Mairie avant le jeudi 31 décembre 2009, dernier délai.

Les demandes doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie et en téléchargement sur internet.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2010 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2009, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription :

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

- L'attachement avec la commune peut être établi par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe etc.).

Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause. Veillez à ce que les factures soient établies à votre nom et prénom et qu'elles ne datent pas de plus de 3 mois.

- Le livret de famille pour les femmes mariées.

Déclaration des chiens dangereux

La Déclaration des chiens dangereux est obligatoire dès le 4ème mois en mairie.

Documents à présenter pour la déclaration :

- Certificat d'identification du chien avec numéro de tatouage.
- Certificat de vaccination antirabique- Assurance responsabilité civile du propriétaire couvrant le chien clairement avec dates d'échéances du contrat
- Certificat vétérinaire attestant de la stérilisation de l'animal (M ou F) uniquement pour les chiens de la Première catégorie.

De plus, La loi du 20 juin 2008 impose aux propriétaires de chiens susceptibles d'être dangereux d'obtenir un **permis de détenir**. Ce permis est délivré par le maire de la commune de résidence sur présentation :

- ▶ d'une **évaluation comportementale** du chien
- ▶ d'une **attestation d'aptitude** du propriétaire

Respect du voisinage (propriétés privées):

L'usage de matériels bruyants tels que les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses... fait l'objet **d'une réglementation très précise**.

" Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrés : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

-Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

(Arrêté préfectoral art 9 du 9 janvier 1997)

Les plantations privées

Les distances sont déterminées d'abord par les règlements locaux, puis par les usages locaux.

C'est seulement en l'absence de ceux-ci qu'il faut se référer au Code civil; c'est le cas de Saint Paul sur Yenne.

Que dit le Code civil (art 671) :

- pour les plantations destinées à dépasser 2 m de hauteur: une distance de 2 m au moins de la limite séparative.

- pour les plantations ne devant pas dépasser 2 m de hauteur: une distance minimale de 0.50 m : il en résulte qu'on peut planter à cette distance un arbre qui doit normalement s'élever à plus de 2 m, à condition de l'étêter régulièrement à cette hauteur.

(Si les branches des arbres de la propriété voisine dépassent chez vous, vous ne pouvez pas les couper vous-même)



Les eaux pluviales et les particuliers

C'est le Code civil (art 641) qui définit les règles applicables aux eaux pluviales. Un propriétaire peut user et disposer librement des eaux pluviales tombant sur son terrain à la condition de ne pas causer un préjudice à autrui et particulièrement au propriétaire situé en contrebas de son terrain (terrain sur lequel les eaux pluviales ont une tendance naturelle à s'écouler)

Pour connaître les obligations des particuliers, concernant les servitudes d'écoulement des eaux et d'égout de toits, se reporter aux articles 640 et 681 du Code civil.

Les chutes de neige de l'hiver dernier qui ont entraîné de nombreuses chutes d'arbres sur la chaussée, et endommagé les lignes électriques et téléphoniques auraient pu être évitées si les arbres longeant la voie publique avaient été entretenus, si les plantations avaient respecté les règles de hauteurs et de retrait de la voie publique.

Le maire peut légalement prévoir, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de **procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies** ou mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Les plantations ne doivent pas toucher de conducteurs aériens (EDF, Télécom, éclairage public).



En outre, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L. 114-2 du code de la voirie routière qui peuvent comporter l'obligation de «supprimer les plantations gênantes» pour les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques, situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique.



Le maire peut enfin, aux termes de l'article R. 116-2 du code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui « *en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier* » dont il est responsable.

En ce qui concerne les chemins ruraux, l'Article D. 161-24 du code rural s'applique :

- *les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.*

- *Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.*

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat. »

Les chemins de la mémoire

Le 8 mai 2009

Cette journée marque le 64^{ème} anniversaire de la capitulation de l'armée nazie, le 8 mai 1945 et la victoire des armées alliées.

Le 8 mai, à 11 heures, le conseil municipal invitait la population à venir célébrer cette victoire et la fin de la dernière guerre mondiale.



Le 11 novembre 2009

La cérémonie du 11 novembre célèbre l'armistice de la première guerre mondiale. Cette journée est commémorative pour ne pas oublier les soldats morts pour la France. Car après le temps de la mémoire avec la disparition des derniers témoins, voici maintenant venu le temps de l'histoire.

A Saint Paul, 32 hommes sont morts pour la France, pour la liberté et pour la paix que nous connaissons aujourd'hui. Et ce 11 novembre, la population de Saint Paul leur a rendu hommage.



Extrait du recueil « Paroles de poilus » Lettres et carnets du front 1914-1918.

Samedi 25 mars 1916.
Ma chère mère,

...Par quel miracle suis-je sorti de cet enfer, je me demande encore bien des fois s'il est vrai que je suis encore vivant ; pense donc, nous sommes montés mille deux cents et nous sommes redescendus trois cents ; pourquoi suis-je de ces trois cents qui ont eu la chance de s'en tirer, je n'en sais rien, pourtant j'aurais dû être tué cent fois, et à chaque minute, pendant ces huit longs jours, j'ai cru ma dernière heure arrivée. Nous étions tous montés là-haut après avoir fait le sacrifice de notre vie, car nous ne pensions pas qu'il fût possible de se tirer d'une pareille fournaise. Oui, ma chère mère, nous avons beaucoup souffert et personne ne pourra jamais savoir par quelles transes et quelles souffrances horribles nous avons passé. A la souffrance morale de croire à chaque instant la mort nous surprendre viennent s'ajouter les souffrances physiques de longues nuits sans dormir: huit jours sans boire et presque sans manger, huit jours à vivre au milieu d'un charnier humain, couchant au milieu des cadavres, marchant sur nos camarades tombés la veille; ah ! j'ai bien pensé à vous tous durant ces heures terribles, et ce fut ma plus grande souffrance que l'idée de ne jamais vous revoir. Nous avons tous bien vieilli, ma chère mère, et pour beaucoup, les cheveux grisonnants seront la marque éternelle des souffrances endurées; et je suis de ceux-là...

Ton fils qui te chérit et t'embrasse un million de fois. Gaston

Gaston Biron avait 29 ans en 1914. Fils d'une famille de sept enfants, mais seul garçon, il écrivait souvent à sa mère. Blessé le 8 septembre 1916, il mourut le 11 à l'hôpital de Chartres.

Ecole et enfance

Une classe de découverte originale



Une classe de découverte dans un hameau coopératif d'Ardèche, c'est ce qu'ont vécu les 21 élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de la classe de Mme Marten du 21 au 27 avril 2009. Le hameau du Viel Audon, près de BALAZUC, village de caractère, est cet endroit de l'Ardèche méridionale où tous les élèves sont arrivés, accompagnés de leur maîtresse, de Danielle et de Marie-Angèle. Niché à l'entrée des gorges de l'Ardèche, en bas des falaises calcaires, ce lieu n'est accessible qu'à pied ! Partager la vie du Viel Audon impose de se poser des questions que d'habitude on ne se pose plus forcément...et cela, les enfants l'ont découvert au cours de ces six journées passées dans ce site magnifique.

De retour à Saint Paul, voici les réponses des élèves à cette petite interview réalisée en classe.

Question : Que pouvez-vous dire de ce séjour ?

Réponses : Ce n'était pas comme d'habitude : c'était plus familial, plus écologique, plus coopératif. C'est aussi un très joli hameau ! On a appris beaucoup de choses. On a aimé la rivière, le paysage, les falaises. On était tous ensemble.

Question : En quoi ce séjour est différent des précédents ?

Réponses : On a mieux appris à se connaître. Il n'y avait que notre classe dans ce centre. Avant de partir, on avait pu poser plein de questions par courriel à l'équipe du Viel Audon : nous étions donc très impatients de connaître cet endroit ! On a appris à s'entraider, à coopérer, à être copains, à travailler en groupe.

On a participé aux tâches ménagères ; on a fait attention à ne pas gaspiller l'eau, on a trié les déchets (après les repas).

Question : Quelles activités ont été réalisées ?

Réponses : On a réalisé plusieurs activités : atelier fabrication du pain, atelier cuisine (on a fait des pizzas aussi), atelier jardinage, découverte des plantes de la garrigue, fabrication de fromage blanc (le centre possède une trentaine de chèvres) sans oublier la découverte du hameau le premier jour et les informations sur l'élevage du ver à soie le dernier jour.



Question : Qu'avez-vous le plus aimé ?

Réponses : fabriquer du pain ; jardiner ; préparer la cuisine et s'appliquer à la décoration des plats ; donner à manger aux poules ; ramasser des œufs ; caresser les lapins ; traire un peu les chèvres et boire du lait de chèvre ; assister à la naissance des poussins ; admirer le paysage et les belles falaises autour de nous ; les repas étaient aussi tous excellents (cuisine bio).

Question : Et jouer ?

Réponse : Oui, oui, surtout faire des jeux coopératifs et le jeu du parachute en extérieur, que nous avons adoré !

Question : Et qu'avez-vous le moins aimé ?

Réponses : nettoyer les clapiers des lapins ; la montée au cours de la randonnée ; et puis quand Maëlle est tombée, en glissant sur l'herbe. Heureusement elle est quand même rentrée avec nous, plâtrée et avec des béquilles !



Voilà : ce séjour restera l'un des plus beaux, vraiment ! Merci encore à toute l'équipe d'encadrement du Viel Audon (Cécile, Laurent, Anne-Sophie, Laura, Marie) pour leurs connaissances qu'ils ont su transmettre aux élèves, pour leur disponibilité, leurs compétences, leur bonne humeur.

Merci aussi à l'association de parents d'élèves « les Amis de l'école » et à la municipalité de Saint Paul sur Yenne qui ont largement contribué au financement de cette classe de découverte.

Claudine MARTEN

Projet artistique

Voir, entendre, faire, ressentir, échanger, rencontrer....pour faire partager les bonheurs de l'art et de la culture.

L'idée s'inscrit dans un projet artistique: nourrir la pratique artistique régulière des élèves de sorties culturelles, avec des temps forts, en partenariat avec un artiste, Yves Charpentier, musicien professionnel et directeur artistique du Concert Impromptu.



Le projet se prépare en s'appuyant sur les collectivités locales (Conseil Général, Municipalité, Communauté de communes, Amis de l'école) ainsi que sur un partenariat précieux avec des ressources humaines locales.

Au départ, c'est un peu comme une expérience, un pari..... L'équipe enseignante s'engage dans une aventure interdisciplinaire, organise les actions pour qu'elles soient possibles sur l'année dans le cadre scolaire et explique la démarche aux parents afin qu'ils puissent accompagner leurs enfants dans ce projet.

En janvier 2009, les élèves, accompagnés par des parents assistent à un spectacle donné par le Concert Impromptu au Bourget ("Woods").

Nourri par ses expériences, l'enfant spectateur devient acteur : c'est le cœur du projet.

Lors d'une journée "temps fort", Yves Charpentier, flûtiste et directeur artistique du Concert Impromptu, propose aux élèves de "construire un spectacle ensemble en étant à l'écoute du groupe, avec ses sens et avec tout son corps". Ainsi, le spectacle vivant se construit à partir des tableaux musicaux travaillés avec Isabelle Marillet (musicienne intervenante) et les enseignantes, tout au long de l'année scolaire. En mai 2009, les élèves partagent leur démarche de création devant un public.



Une démarche intéressante et motivante de rencontre avec des artistes pour une ouverture vers l'art et la culture à l'école...à suivre en 2009/2010 !

Evelyne DEBAY

Le cross à Saint Jean de Chevelu

Le lundi 12 octobre 2009, toute l'école était mobilisée pour participer à « la rencontre sportive » du canton, le cross. Elle se déroule à la base de plein air de Saint Jean de Chevelu. Le temps froid n'a pas ralenti les ardeurs des petits San Paulans qui se sont bien comportés et ont réalisé cette année encore un bon score puisqu'ils ont rapporté 5 médailles. Bravo à tous !



Lire et faire lire



Lire et faire lire est venu d'une idée de la Municipalité. En parler à la Directrice de l'école, contacter la Fédération des Œuvres Laïques qui valident la mise en place du projet, nommer une correspondante au sein du Conseil Municipal : Marie-Louise Patat, chargée de rechercher des retraités bénévoles, puis organiser des petits groupes de lecture à l'heure du déjeuner en lien avec l'équipe enseignante. Tout cela fut géré avec efficacité et rapidité !

Mise en place en mars 2009, avec 2 groupes de lecture, cette action est passée d'une dizaine d'enfants volontaires à dix-neuf cette année avec 4 groupes de lecture.

Une belle occasion de faire se rencontrer des générations : Merci aux bénévoles, aux encadrants et à l'équipe pédagogique qui font preuve de patience et permettent aux enfants d'aborder la lecture sous un jour nouveau.

Anita BOISHARDY

Paroles d'enfants

« J'aime quand je lis aux autres et que la dame nous raconte des histoires. » Lucas G.

« Des mamies nous lisent des histoires et c'est bien. » Emmanuel B.

« J'aime bien ce moment où j'écoute et je regarde. » Cyriak C.

« Ça me fait plaisir de revoir Eliane. Ce moment d'histoires au calme me plaît. » Anaïs C.

« C'est comme quand ma maman me lit des histoires avant d'aller me coucher. » Thaïs B.

« Les plus grands lisent aux autres, sauf les grandes section bien sûr ! » Alisone B.

« J'aime bien parce que ce sont des retraitées qui lisent et elles ne sont pas payées, elles font du bénévolat. » Titouan V.

« Ça me plaît car la dame lit d'abord et après, c'est à nous de lire aux autres. » Lorna T.

« Il y a beaucoup de sortes d'histoires : drôles, amusantes, tristes, courtes ou longues... chaque fois c'est différent. » Enola C.



La garderie périscolaire

L'animatrice Anne GEOFFRAY accueille les enfants à la garderie périscolaire :

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi

- Le matin de 7 h 30 à 8 h 20
- Le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

Depuis 2007, la Communauté de Communes de Yenne gère l'organisation du secteur périscolaire. Informations : ☎ le 04 79 36 90 76, Madame Christelle LAMAURY, directrice.

Tarifs garderie périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- **0,60 euros la ½ heure** pour les enfants relevant de la Communauté de Communes de Yenne,
- **1 euro la ½ heure** pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes de Yenne.

Pour les familles ayant des enfants scolarisés à St Jean de Chevelu et à St Paul sur Yenne, il est accordé un ¼ d'heure gratuit de garderie à l'école

de Saint Paul de 11 h 30 à 11 h 45 et de 16 h 30 à 16 h 45, le temps pour les parents de faire le voyage entre les deux écoles.

La restauration scolaire

Madame Isabelle GUSMERINI, gestionnaire du restaurant scolaire, accueille vos enfants du lundi au vendredi, accompagnée de Laurence CHEVALLIER et Anne GEOFFRAY.

Tarifs pour l'année scolaire 2009/2010 :

- **4 €** le repas

A compter du 04 janvier 2010, les repas seront livrés par Scolarest, la société actuelle ayant résilié le contrat.

Par conséquent, les parents devront inscrire leurs enfants avant le jeudi matin, dernier délai pour la semaine suivante.

Les assistantes maternelles

Une liste des assistantes maternelles domiciliées sur la commune est à votre disposition en mairie.

Le relais parents assistantes maternelles

Le relais est un lieu convivial de rencontres d'échanges et de soutien pour les enfants, leurs parents et les assistantes maternelles du canton.

Permanence :

Lundi : 08h45-9h30 11h00-12h30 13h30-17h45
Mardi : 13h30-16h00

Ateliers d'éveil :

Lundi : 9h30 11h00

Contact : Cécile BATTISTELLA,
Animatrice du relais
Le Lys Chemin du Port à Yenne
☎ : 04 79 36 66 74
✉ : ccy-ram@orange.fr

Les routes de la commune en hiver

La gestion du déneigement des voies communes est confiée à des particuliers chargés du déneigement et divisée en trois secteurs :

- les Vincents, les Rubods, Santagneux en commun avec une partie de la commune de Meyrieux-Trouet,
- les Combes, les Moirouds, la Muraz en commun avec une partie de la commune de Yenne,
- le reste de la commune en commun avec une partie de la commune de Saint Jean de Chevelu.

Afin de faciliter le passage des engins de déneigement, il est interdit de stationner son véhicule en bordure de route lors des chutes de neige.

Le déneigement ne peut pas être assuré partout et en même temps. (A l'impossible, nul n'est tenu.)

Le coût du déneigement pour la campagne d'hiver 2008 / 2009 s'est élevé à : 5 237.99 €, somme à laquelle il faut rajouter la facture du sel de déneigement pour 718.92 €.

Routes (Info Routes Savoie)
Tel : 04 79 37 73 37
Internet :
savoie.equipement.gouv.fr

Aboiements intempestifs et voisinage

La commune est régulièrement interpellée par des habitants qui se plaignent d'aboiements intempestifs des chiens de leur voisinage.

Les aboiements intempestifs des chiens sont susceptibles d'engager la responsabilité de leur maître.

Article 1385 du Code Civil : « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.



Ces bruits de voisinage portent non seulement atteinte à la qualité de la vie et à la tranquillité. Une part très importante de ces bruits provient de comportements particuliers, qui sont en fait des incivilités.

Internet haut débit

Quelques familles de notre commune nous ont informées de difficultés, voire d'impossibilité d'accès à l'Internet haut débit.

Si notre commune n'a pas de solution immédiate à leur apporter, elle souhaite, toutefois, répertorier les familles qui ne peuvent pas bénéficier d'une couverture Internet à haut débit et visualiser, ainsi, les zones du territoire communal non couvertes.

Afin d'établir un recensement, merci de bien vouloir vous inscrire en maire si vous rencontrez ce problème, en mentionnant votre nom, votre

numéro de téléphone, le lieudit et le numéro de la parcelle.

Cartes grises :

Courriel : cartes-grises@savoie.pref.gouv.fr

Permis de conduire :

Courriel: permis-de-conduire@savoie.pref.gouv.fr

Bibliothèque

La bibliothèque de Saint Paul sur Yenne est située dans les locaux de la mairie.

Elle possède plus de mille ouvrages et un stock d'environ 500 livres vous est proposé chaque année par la Bibliothèque Centrale de Prêt « Savoie Biblio ».

Vous pouvez consulter directement le site <http://catalogueenligne.savoie-biblio.com/>

pour connaître le contenu de leurs collections (400 000 ouvrages). Une navette mensuelle peut livrer en mairie des ouvrages souhaités.

- Il n'y a pas de délai de retour des livres, sauf pour le passage du Bibliobus ou lorsqu'un ouvrage est demandé dans une autre commune.

- Ce service aux lecteurs est gratuit.

- Il s'adresse à tous enfants et adultes.

- Les horaires d'ouverture de la bibliothèque correspondent aux horaires d'ouverture de la mairie.

Nouveaux arrivants à Saint Paul

Voici quelques adresses utiles :

Electricité : EDF : Tél 0 810 109 109

Service des Eaux à Yenne : Communauté de communes de Yenne Place du Kiosque 73170 YENNE tél 04 79 36 92 70.

France Télécom : 10 14 (pour obtenir une ligne)

Inscription sur les listes électorales : mairie de Saint Paul sur Yenne Tél 04 79 36 81 04

Changement d'adresse sur la carte grise, permis de conduire :

Préfecture de la Savoie
Château des Ducs de Savoie
73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 75 50 00

Tunnel du chat

Le Conseil Général de la Savoie, propriétaire du tunnel depuis que l'Etat a cédé les routes nationales aux départements, et devant l'obligation de mises aux normes de sécurité du tunnel a engagé des études. Les enjeux retenus sont :

- Un niveau de sécurité optimal,
- Renforcer l'attractivité économique de l'avant pays savoyard
- Maîtriser le trafic poids lourd,
- Limiter la gêne des usagers lors des travaux.

Le dossier, validé devant la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers, propose un second tunnel qui servira uniquement à l'acheminement des secours. Le tunnel actuel sera conservé pour le trafic et légèrement élargi à sa base pour assurer une circulation plus sécurisée avec de nombreux passages entre les deux tubes. Le tunnel de secours sera accessible aux cyclistes.

Le coût estimatif de ces travaux est de l'ordre de 40 millions d'euros et engendrera une fermeture du tunnel pendant 4 mois pour les usagers.

En 2010 2011 : études des maîtrises d'œuvre et enquêtes publiques.

En 2012- 2013 : lancement des travaux.

Galerie de Portraits

Eliane Donati

Le samedi 20 juin, une cérémonie pleine d'émotion a réuni les habitants de Saint Paul autour d'Eliane pour son départ en retraite.

En avril 1978, Eliane entre au service de la commune pour assurer l'entretien de l'école et de la mairie. De 1986 à 2005, sa mission s'élargit au restaurant scolaire dont la gestion vient d'être reprise par la commune. Eliane y est à la fois la gestionnaire, la diététicienne, la cuisinière, la serveuse et la surveillante. L'évolution du poste de travail, le nombre croissant d'enfants fréquentant la cantine a contraint la commune à opter pour la livraison de repas préparés à l'extérieur. Mais les anciens élèves se souviennent encore des petits plats mitonnés avec les légumes du potager d'Eliane qu'ils trouvaient tellement «meilleurs qu'à la maison» !



A partir de 2000, à la charge de l'entretien des bâtiments de l'école et de la mairie, s'ajoute celle la nouvelle salle des fêtes. Elle dira un jour : « je fais comme si c'était chez moi ».

Sa compétence, sa disponibilité, le souci du travail bien fait et l'autonomie dont elle a toujours fait preuve sont les traits essentiels qui caractérisent sa vie professionnelle.

La médaille du travail vermeil, qui lui a été remise ce 20 juin 2009 à l'occasion, de son départ en retraite et pour trente années de service, témoigne de cette carrière exemplaire.

Nous la remercions encore pour tout ce dévouement et lui souhaitons une bonne retraite.

Il se dit qu'elle a trouvé d'autres activités qui l'occupent pleinement.

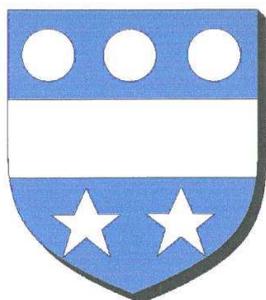
Une cérémonie surprenante

**Une page de notre histoire
au temps jadis...**

Parmi les nombreuses maisons fortes qui parsèment le territoire yannois, il en est d'imposantes et d'autres fort discrètes. La maison forte de la Muraz appartient sans conteste à la deuxième catégorie. Bâtie à l'écart des voies de communication habituelles, elle n'est connue que des riverains proches ou des San Paulans de souche. A part une tour ronde tronquée à son sommet, rien ne la distingue des autres vieilles fermes du canton.

On sait qu'au 16^{ème} siècle elle appartenait à une famille noble, les Du Goy, dont il existait plusieurs branches dans le canton. C'est ainsi que dans les actes notariés on rencontre des Du Goy, seigneurs de la Muraz. Leurs armoiries sont connues : elles se lisent « D'azur à une fasce d'argent surmontée de trois besants du même en chef, à deux étoiles d'argent en pointe. »

Blason des DU GOY



→ 3 besants d'argent

→ Fasce d'argent

→ 2 étoiles d'argent

Fond du blason d'azur

Il semblerait que cette maison forte ait été sous la dépendance plus ou moins étroite de sa puissante voisine de Choisel. En effet, le 22 juillet 1703, dans le château de Choisel, un accord à l'amiable est passé entre Gilbert de Seyssel, vicomte de Choisel, et noble François du Goy ⁽¹⁾. Ce dernier reconnaît qu'une partie de ses terres relèvent du fief de Choisel et, pour cette raison, il verse des servis (locations acquittées en nature) à la famille de Seyssel. François du Goy réclame une diminution du montant de ses servis et, plutôt que de se lancer dans un réexamen coûteux et aléatoire de la validité des titres de propriété, les deux parties consentent devant notaire à un accord pour diminuer le montant de ces servis.

La famille du Goy n'ayant pas d'héritier mâle, la maison forte de la Muraz va passer aux mains d'une autre famille qui a été anoblie au 17^{ème} siècle, les Truffon. En effet, Louise du Goy, la nièce de François, épouse le 7 juillet 1700 Jean-François Truffon résidant à Chambéry mais dont la famille a des origines à Conflans. Les armoiries de cette famille se lisent : « D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, au 2^{ème} de gueules et à 5 étoiles d'argent 3 et 2 ».

Blason des TRUFFON



← Fonds d'argent au lion de sable (noir)

← Fonds de gueules (rouge) à 5 étoiles d'argent

Certains membres de la famille Truffon sont connus pour avoir exercé de hautes responsabilités dans l'armée du duché de Savoie.

Le 27 février 1723, François Truffon, fils de Jean-François Truffon, passe un bail avec Gaspard Curt de la Palette pour l'exploitation de sa propriété de la Muraz ⁽²⁾. Le précédent fermier, lui aussi de la Palette, exploitait les terres depuis le 28 mars 1718. Le nouveau contrat prend effet pour 6 ans à compter de la Saint Jean-Baptiste prochaine. Il prévoit une liste de redevances en nature, ce qui a l'avantage pour le propriétaire de ne pas être soumis au risque de dévaluation de la monnaie : 36 bichettes ⁽³⁾ de froment, 36 bichettes de seigle, 10 bichettes d'avoine, 4 bichettes de blé noir, 4 bichettes de noyaux, 2 barils de vin de 26 pots chaque baril, 3 chapons. A cela s'ajoute la somme de 33 livres 6 sols 8 deniers, le tout payable et portable chaque année dans la maison de noble François Truffon le jour de la Saint Michel archange. Le texte comporte aussi un certain nombre de recommandations concernant la manière d'exploiter la ferme. Cette dernière apparaît relativement modeste : sur le cadastre sarde de 1730 elle occupe une superficie de 54,8 hectares alors que la propriété de Choisel et Malais s'étend sur 217 hectares.

François Truffon s'engage aussi à fournir à son fermier les semences nécessaires au démarrage de l'exploitation et 4 bœufs, le tout devant être rendu à l'expiration du bail.

François Truffon qui a épousé Claudine Belly décède en 1766. Le couple a eu 4 enfants. L'unique garçon, Joseph, mourra sans descendance. Jeanne Antoinette épousera Jacques Delaporte mais n'aura pas non plus de descendance. Marie épousera François Joubert originaire de Saint Maurice de Rotherens. Charlotte épousera Joseph Mamiot.

Une petite fille de Charlotte et Joseph s'unira en 1816 à Antoine Million-Rousseau dont la famille a des racines au château de la Grande Forêt et à Monthoux.

René Clocher

⁽¹⁾ Archives départementales de Savoie. 2C1226

⁽²⁾ Archives départementales de Savoie. 2C1236

⁽³⁾ Dans le mandement de Yenne, la bichette est une mesure de capacité pour les matières sèches qui vaut 2,229 décalitres. Le baril vaut 0,557 hectolitre

Le carnet de Saint Paul en 2009

Vœux de bonheur à



Bienvenue à



Lehyan, Alix, Pascal, fils de Laetitia VUILLEMIN et de Pascal REGAZZI né le 10 janvier 2009 à Chambéry.

Valentin, Louis, Romuald, fils de Delphine BERTHOD et de Steve HOOGHE, né le 20 janvier 2009 à Chambéry.

Lucas, Enzo, Gérard MARINO, fils de Cathy AFONSO et de Ludovic Frédéric MARINO, né le 20 mars 2009 à Chambéry.

Juliette, fille de Katia PINCHON et Emmanuel CLOCHER, née le 23 avril 2009 à Belley.

Nouma Okou Assibo, fille de Linda GNATTO et de Samuel JACQUET, née le 25 août 2009 à Aix-les Bains.

Niels, fils d'Hélène FLAHAUT et de Gilles DARTIGEAS, né le 27 novembre 2009 à Chambéry.

Elodie MILLION-ROUSSEAU et Frédéric THEVENIN

Mariés le 6 juin à Saint Paul sur Yenne.

Isabelle SADOUKY et Luc GARDEISEN

Mariés le 27 juin à Aix-les-Bains.

Elise GADREY et Vincent CLOCHER

Mariés le 4 juillet à Saint Paul sur Yenne.

Lydia TIERCELIN et Mathieu VANET

Mariés le 11 juillet à Saint Paul sur Yenne.

Carole DONATI et Samuel CONTET

Mariés le 25 juillet à Saint Paul sur Yenne.

Claire-Elise PASSET et Romain SONOT

Mariés le 22 août à Yenne.

Delphine JACQUOT et Franck GERMAIN

Mariés le 12 septembre à Saint Paul sur Yenne.

Sincères condoléances à la famille de



Fernande Marie Joséphine JOURNEAU épouse BOUSSAROQUE, décédée le 14 juillet, à l'âge de 82 ans.

Vie associative

Le Club relax des Aînés ruraux de St Paul

Responsable : Marie-Louise PATAT

Que dire du club RELAX, sinon qu'il « ronronne » régulièrement. Nos réunions bimensuelles nous permettent de nous retrouver avec toujours le même plaisir et beaucoup de convivialité, chacun / chacune donnant libre cours à ses désirs : jeux de cartes divers, scrabble... avec la pause thé-café-friandises (merci aux dames qui nous font déguster leurs délicieuses fabrications maison).

Après le tirage des Rois en début d'année, nous avons partagé le repas de l'amitié autour des cuisses de grenouilles très appréciées et qui font l'unanimité. Nous renouvelons d'ailleurs le 4 décembre courant.

Le 26 juin, sortie collective à Chamonix, la journée était un peu grise dans le ciel (comme la Mer de Glace hélas !) mais s'est vite réchauffée autour d'un excellent repas. Au retour une pause promenade à Megève.



Pêle-mêle nous avons participé aux activités inter-club : loto à Marcieux le 20 mars, pique-nique à Aiguebelette le 12 juin, concours de belote à Gerbaix le 16 octobre.

Nous avons accueilli avec plaisir la nouvelle retraitée Eliane et vous invitons à venir partager nos chaleureuses rencontres.

Ayons une pensée-souvenir pour notre amie Fernande qui nous a quittés en juillet.

Nous restons attentifs et accueillants : notre Assemblée Générale aura lieu le 5 janvier 2010, venez nombreux vous joindre à nous.

Et comme l'a dit le poète des Méditations, Alphonse de Lamartine :

« O temps ! Suspends ton vol, et vous, heures propices ! Suspendez votre cours :
Laissez-nous savourer les rapides délices
Des plus beaux de nos jours ! »

Allons au cinéma ensemble ...

Le dimanche 24 janvier 2010, à 16 h30, à la salle des fêtes de Saint Paul sur Yenne, le club Relax des Aînés ruraux vous convie à la projection du film : « Le Cheval vapeur ».



Ce film retrace l'agriculture des années 50 à nos jours. Le tournage de ce film a été réalisé dans le canton de Yenne.

Théâtre

Après plus d'un an de repos, l'équipe du Touéne est de retour sur les planches pour le plaisir de se retrouver et de préparer une nouvelle pièce « CIGALON » de Marcel PAGNOL qui vous sera présentée au 2^{ème} semestre 2010.

Les amis de l'école

lesamisdelecoledestpaul@hotmail.fr

www.lesamisdelecole.sosblog.fr

Responsable : Raphaël CHARDONNET



Notre premier Vide-grenier

Pari réussi, pour cette première édition du vide grenier organisé d'une main de maître par l'association des parents d'élèves, puisque nombre d'exposants avaient réservé un emplacement sur la place du village. Badauds et acheteurs n'ont pas hésité à venir faire un tour du côté de la buvette.

Tous s'accordent à dire, que cette journée a été placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur : jeunes, adultes, anciens et parents ont pris le temps de s'arrêter, de discuter et d'échanger autour d'un objet insolite, d'une trouvaille... Le temps printanier, le calme (route fermée à cette occasion), ont permis à tous les San Paulans de découvrir une belle façon de vivre le cœur du village...

Cette réussite, nous la devons aussi au soutien sans réserve des bénévoles du « saint Paulia » qui ont accepté que cette manifestation se déroule le même jour que leur très populaire foire aux plantes.

Un nouveau rendez-vous est d'ores et déjà fixé au 2 mai 2010.

Alors, tous à vos greniers, profitez du froid et de la grisaille de l'hiver pour faire de la place !

Opération Tartes

Une nouvelle année scolaire a commencé. Comme d'habitude pour cette occasion, nous avons fabriqué des tartes et des quiches afin de permettre à nos enfants des sorties pédagogiques tout au long de cette année. Nous profitons de ce bulletin pour remercier les parents d'élèves et toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide.

Merci également pour l'accueil chaleureux que vous nous avez accordé pour la vente de celles-ci.

Les Cavaliers de l'avant pays savoyard

Les cavaliers de l'Avant-Pays Savoyard restent fidèles à leur recette : copains, chevaux, beaux paysages, dégustation de bons produits locaux et rigolades !

Ainsi, la dernière balade réalisée début novembre autour des dentelles de Montmirail, dans le Vaucluse, au départ de Gigondas contenait tous ces ingrédients.

Cela n'a pas empêché Claude, une semaine auparavant, de s'illustrer en compétition d'équitation western au salon du cheval à Lyon.

Bravo à Elvis et à tous nos fidèles compagnons de nous porter et supporter à longueur de randonnées !

Une pensée particulière à notre président d'honneur, Dédé, qui fêtera bientôt ses 80 printemps !!



Le Saint Paulia

Responsable : Marie-Louise PATAT

Comme chacun a pu le remarquer, cette année, le Saint Paulia a changé son mode de fleurissement. Nous avons opté pour un mélange de plantes vivaces, d'arbustes et de fleurs annuelles.

Les plantes vivaces et les arbustes demandent moins d'arrosage et résistent mieux à la sécheresse. Un mélange de fleurs annuelles apporte une touche de couleurs moins importantes, mais un fleurissement plus échelonné.

Nous remercions Jean-Paul Clocher qui nous a donné, transporté et mis en place les pierres aux Quatre-Routes, apportant ainsi une nouveauté au massif.

Toutes les suggestions seront les bienvenues.

Les deux hortensias (sous le panneau de Saint-Paul) ont été dérobés. Cet acte de vandalisme est d'autant plus stupide que ces plants supportent mal la transplantation en été.

Cet automne, nous avons mis en place de nombreux bulbes qui devraient apporter une note de gaieté dès le début du printemps.

Ce 9 novembre, une visite était organisée avec l'Association, aux Florales de Bourg-en-Bresse. Les participants ont pu admirer les magnifiques présentations florales qui laisseront, avec un bon souvenir, des idées pour chacun.

Nous sommes toujours en quête de bénévoles, ne serait-ce que pour quelques heures au cours l'année.

Comme chaque année, notre FOIRE AUX PLANTES s'est déroulée début mai et s'est soldée par un très bon résultat grâce à la qualité des plantes et fleurs de René Paderno et des exposants que nous remercions. Les nombreux visiteurs et acheteurs de la commune et des environs ont également contribué à cette réussite ; merci pour tous ces encouragements.

Le panier garni a été gagné par deux habitants de Saint Paul (ex-æquo) qui dans la bonne humeur ont partagé le tout et se sont promis, comme nous tous, de revenir l'an prochain.

Projets pour 2010

Assemblée Générale : 5 février

Foire aux plantes : 2 mai

Le tennis club san paulan

Le Bureau :

Yves DELLIER
Lucien CALZAMIGLIA

Michel VIGNOLLET
Charlotte ROSSET

Encore une bonne année pour notre association avec un tournoi toujours aussi dynamique.

La convivialité et le beau temps étaient encore de la partie pour cette magnifique journée.

Avec notre trentaine d'adhérents et un terrain « rafistolé » au mieux par nos soins, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 13 juin pour notre prochain tournoi.

(avec toujours la possibilité de nous rejoindre tout au long de l'année)



Tarifs annuels :

Enfants – de 10 ans : 10 €
Adultes : 25 €

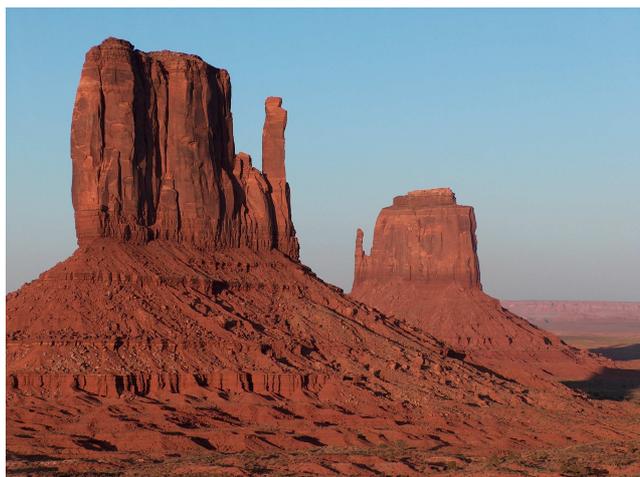
Les chevaux du Flon

Il était une fois dans l'Ouest...

L'avant-pays savoyard représenté par les Chevaux du Flon sont partis cet été, au mois d'août, à la conquête de l'Ouest Américain....

Un périple de 21 jours avec :

- une arrivée à Las Vegas au cœur du Nevada.
- Découverte du Lac Powell,
- Rainbow Bridge, site vénéré des Indiens,
- Route vers Monument Valley où nous avons assisté dès l'aube à un magnifique lever de soleil : décor de western à la Lucky Luke, roches multicolores qui s'embrasent au coucher du soleil,



- Voyage au cœur du parc de Bryce Canyon où le gibier est bien différent de la Savoie.
 - Débouché sur le grand Canyon du Colorado
- Voilà, ce voyage restera à jamais marqué dans nos mémoires avec ces grands espaces à perte de vue.

Le Comité des Fêtes

A retenir :

**La prochaine fête des Fours aura lieu :
le week end des 9 et 10 janvier 2010.**

Danse toutes danses



Inscription : 95 euros par couple pour l'année.

Contact : Andrée PIN 04 79 36 81 72
Elisabeth SOMMER 04 79 36 83 57

Les cours ont lieu le mardi de **19 h à 20 h 30** à la salle des fêtes de Saint Paul aux dates indiquées ci-dessous :

10 et 24 novembre
8 et 15 décembre
5 et 19 janvier 2010
2 et 9 février
2 et 16 mars
6 et 20 avril
4 et 18 mai

La porte de la salle des fêtes de St Paul demeure ouverte pour cette activité.

SILENCE, ON N'EST PAS A LA CHASSE

Quoi de plus désagréable qu'un chien qui hurle comme un loup, sans raison et trop souvent en l'absence de son maître.

En matière de trouble du comportement chez nos compagnons, il convient d'en identifier l'origine.

Les causes peuvent être multiples :

- il s'ennuie et appelle sa meute,
- le moindre bruit l'intrigue,
- un autre animal, chat, renard, hérisson..., circule à proximité, et ça l'excite....

Evidemment le problème survient en l'absence de son maître, ce qui complique l'affaire.

Enfin, on ne peut nier que certaines races ont une fâcheuse tendance à s'exprimer de façon intempestive. A classer parmi ces « gueulards » la plupart des petits chiens de type terrier et autres chiens dynamiques.

Il s'avère donc plus simple de s'attaquer de front au mal lui-même.

En présence du maître, il est facile d'y mettre un terme en ordonnant un « chut ! » ou une punition par mise à l'écart pour les fortes têtes.

Mais les choses se compliquent toutefois quand le chien développe cette mauvaise habitude en l'absence des personnes de la maison.

Il s'avère judicieux de questionner ses voisins pour s'assurer que l'on n'est pas concerné par ce problème.



Pour les propriétaires de jardin donnant sur la rue, il y a de forte chance que le chien accompagne chaque piéton d'un bout à l'autre à grand renfort d'aboiement, une haie masquant la rue pourra limiter son débordement.

Il est impératif de supprimer auprès du chien tout cérémonial de départ et de fête à son retour, cela l'incite à interpeller tout passant pour jouer.

Pour le chien adulte qui a déjà développé la mauvaise habitude d'aboyer quand il est seul, il existe :

- des boîtiers qui émettent des ultra-sons en réponse à l'aboiement, efficacité ? Oui, mais plutôt limitée.

- des colliers éducatifs, choix qui peut paraître délicat, mais qui va résoudre le problème par une correction brève mais correctement dosée pour rééduquer le chien. Il est faux de penser qu'une stimulation électrique peut traumatiser un chien, il comprendra sans dommage ce que lui explique le collier qu'il porte. Cette rééducation doit se faire progressivement par le port ponctuel de ce collier, tout d'abord en présence de son maître pour constater les réactions de l'animal.

- pour les chenils, renfermant plusieurs chiens, on trouve aujourd'hui un système anti-aboiement collectif par aspersion d'eau ; cela fonctionne grâce à un capteur sonore qui transmet un ordre à une électrovanne, c'est un peu plus onéreux mais plutôt efficace puisqu'on peut adapter le nombre de capteurs et d'électrovannes à la superficie du chenil.

Mais on peut aussi repérer le chien de tête qui commence à aboyer incitant ses congénères à l'imiter par effet de meute, pour l'éduquer.

Le saviez-vous ?

Le chien aboyeur a donné son nom à ce sympathique personnage qui annonce à haute voix l'identité des personnes qui arrivent à une soirée mondaine après avoir récupéré leur carton d'invitation !

L'aboiement restera le moyen d'expression du chien, comme la parole pour l'homme !

La saison de chasse dure environ 3 gros mois mais les chasseurs restent mobilisés toute l'année.

- pour soigner leurs chiens
- pour répondre aux sollicitations des agriculteurs afin de protéger les cultures des nuisibles de la nature (2 KM de clôture électrifiée posée cette année)
- pour entretenir les sentiers pédestres de la commune

Vivre à Saint Paul

Un logo pour notre commune

Il y a un an, le conseil municipal a lancé un concours auprès des habitants de la commune afin de créer un Logo. Parmi les propositions reçues, celle d'Audrey Choulet a retenu notre attention. Après plusieurs mois de travail, ainsi que quelques délibérations en conseil municipal, nous avons finalement statué.

Sébastien Poulenard : « Bonjour Audrey, merci... Peux-tu te présenter ? »

Audrey : « Bonjour, j'habite aux Menards. Je suis actuellement étudiante en école d'architecture. »

S.P. : « Peux-tu expliquer ce qui t'a motivé pour ce concours ? »

Audrey : « Lors de la parution du bulletin municipal de l'année passée, je me trouvais en école d'Arts appliqués, et une partie de mes cours se rapportait à la communication visuelle, dont la création de logos, affiches, etc. En plus d'être une très bonne occasion de mettre en pratique, ce projet m'a tenu particulièrement à cœur en tant qu'habitante de St Paul. »

S.P. : « Le dossier que tu nous as remis est effectivement très complet et très professionnel. Peux-tu nous décrire la démarche que tu as suivie avant d'arriver au logo qui a finalement été choisi ? »

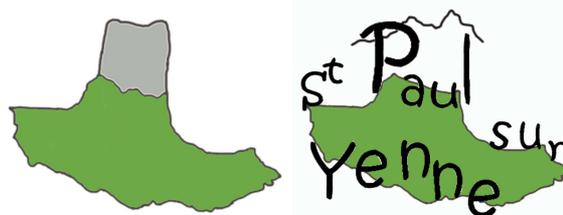
Audrey : « Après avoir demandé conseil auprès de mes professeurs, j'ai mis à contribution la famille et les amis afin de décrire la commune en quelques adjectifs. Ensuite, à partir de ces éléments et des caractéristiques de la commune, j'ai commencé le dessin. Il a fallu travailler à la fois les formes, l'écriture et les couleurs.

Lorsque j'ai présenté le dossier au conseil, il y avait plus d'une quinzaine de logos montrant à la fois l'évolution de la forme, mais également toutes les recherches pour l'améliorer en faisant varier les paramètres énoncés. Voici quelques extraits :

1: c'est l'idée de départ, la forme de la commune avec du vert pour la partie « plaine » et du gris pour la partie « montagne »

2 : Rajout de la police d'écriture. J'ai choisi de la disposer de façon à ce qu'elle suive la forme de la commune, notamment le « P » et le « L » de « Paul » qui encadrent la montagne.

3 : J'ai stylisé la partie montagne afin de la rendre plus claire et plus lisible, la forme de la partie montagne de la commune reste présente par l'encadrement du « P » et du « L ». C'est ce logo-ci qui a été choisi lors d'un premier vote et sur lequel j'ai retravaillé pour y insérer d'autres éléments (voir explication du logo final).



Comme on le voit, définir un logo n'est pas une tâche facile, on doit arriver à faire ressortir les éléments souhaités de façon très synthétique pour que tout soit visible au premier coup d'œil quel que soit le support.»

S.P. : « La démarche a donc été longue et complexe, rien n'est laissé au hasard. Après plusieurs séances en conseil municipal afin de préciser la demande, tu nous as représenté plusieurs projets qui ont été soumis au vote. Peux-tu nous expliquer plus en détail celui qui a été retenu pour être le logo de la commune ? »

Audrey : « Au centre, d'un vert « rural », on voit apparaître la forme « en enclume » de la commune, surmontée de la montagne. La forme abstraite et dynamique en bleu au centre représente toutes les sources et ruisseaux de St Paul qui alimentent ensuite tout le canton. La police d'écriture, à la fois jeune et moderne représente l'essor de la commune. Le cercle, élément traditionnel des logos, représente une commune à la fois traditionnelle et dynamique. »

Sébastien POULENARD

Le conseil municipal remercie Audrey CHOULET pour tout le travail effectué, ce logo est désormais l'identité visuelle de la commune.





Laissez-moi me présenter : Je suis le macaron !!

Tout rond et plaisant à regarder, je suis principalement conçu d'amandes moulues, de sucre et de blancs d'œufs ; je suis né en Italie, en 1533, dans les cuisines du chef de Catherine de Médicis, à l'époque où elle mariait le duc d'Orléans, qui devint 14 ans plus tard, Henri II, roi de France.

Si les histoires qui courent à mon propos sont aussi diversifiées que surprenantes, ni les ingrédients qui me composent, ni la façon de me fabriquer ont tellement changé ; ma saveur est restée relativement classique et mes couleurs ont été le plus souvent douces et harmonieuses.

A Nancy, on raconte que grâce à moi, la petite fille de Catherine De Médicis aurait survécu à la famine. En 1660 à St Jean de Luz, j'aurais occupé une place de choix lors du mariage de Louis XIV avec Marie Thérèse. Et seulement au XX^e siècle on dit que Ladurée, aurait amélioré, si cela est possible, ma constitution en fourrant de ganache ma charpente à présent doublée. Mais encore plus récemment, nombreux sont ceux qui expérimentent en me donnant des teintes infiniment vives et des saveurs qui dépassent même ma propre imagination. Quelques uns ont tenté de changer ma forme, mais autant que possible, je préfère mon allure simple et traditionnelle.

Je suis devenu le biscuit le plus convoité de France, surtout des parisiens ; je reste depuis mes débuts chez eux, le plus vendu en pâtisserie; Pourquoi ? Parce que je suis branché et très « in » ; les hôtes qui me servent à leur table veulent impressionner, les enfants m'adorent, le petit déjeuner aimerait me fréquenter plus souvent, les salons de thé parisiens n'en finissent pas de me louer, je suis le cadeau à la mode, le biscuit des grandes occasions, des fêtes de fin d'année et sans vouloir me vanter, je dois avouer être en quelque sorte....UNE STAR.

Recette :

Pour les coques :

- 480 g de sucre glace
- 280 g de poudre d'amande
- 200 g de blancs d'œufs
- Colorant ou 40 g de cacao ou café en poudre

Préchauffer le four à 170°.

Monter les blancs d'œufs en neige.

Incorporer rapidement et délicatement le mélange poudre d'amandes, sucre glace, cacao, café en poudre ou colorant, pour obtenir un mélange homogène; avec une spatule en bois, mélanger en descendant vers le milieu du récipient, puis remonter sur les bords en ramenant vers le centre, tout en faisant régulièrement tourner le récipient, jusqu'à l'obtention d'un mélange lisse et homogène, légèrement coulant.

A l'aide d'une poche douille, dresser des petits macarons sur une plaque de four garnie d'un papier sulfurisé.

Faire cuire 10 à 12 mn environ en laissant la porte du four à peine ouverte.

Il est important que les macarons soient de même dimension pour être ensuite combinés 2 par 2.

A la sortie du four, faire glisser un peu d'eau entre la plaque et le papier sulfurisé ; la vapeur produite, permettra de décoller facilement les macarons, lorsqu'ils seront froids et aidera à les garder moites à l'intérieur.

Pour la ganache

- 350 g de chocolat de couverture
- 300 g de crème fraîche
- 75 g de beurre

Porter la crème à ébullition.

Verser la sur le chocolat en morceaux.

Ajouter le beurre et remuer afin d'obtenir une belle purée chocolatée.

Laisser refroidir à température ambiante

Garnir les coques d'une couche de ganache en les collants 2 à 2.

Pour la crème au beurre

- 140 g de sucre fin
- 1 ou 2 c/c d'eau
- 2 œufs + 2 jaunes d'œufs
- 250 g de beurre
- Quelques gouttes de parfum au choix et de colorant alimentaire correspondant

Verser l'eau et le sucre dans une casserole et l'amener à ébullition à feu doux pour faire un sirop. Faire cuire jusqu'à obtenir une température de 120°.

Pendant ce temps, faire blanchir les œufs entiers et les jaunes. Lorsque le sirop est prêt, le verser en filet sur les œufs en continuant de les battre à une vitesse plus réduite pour éviter les éclaboussures ; continuer jusqu'à ce que le mélange refroidisse un peu.

Incorporer le beurre mou sans cesser de battre.

Ajouter l'eau et le parfum.

Mettre au froid jusqu'à l'utilisation.

Garnir les coques et les coller 2 par 2.

Annie PIELLARD

Repas des anciens

Le dimanche 29 mars 2009, nous avons accueilli nos anciens pour le traditionnel repas

Un grand merci à tous ceux qui ont participé, d'être présents, nombreux, fidèles à cette traditionnelle rencontre.

Sachez que le conseil est très heureux de partager ces instants de convivialité, et ainsi de nouer des liens d'amitié.

Cette année, le groupe folklorique La Dandinove a animé le moment de l'apéritif avec entre autres, la badoise, danse traditionnelle savoyarde.



**« Pourquoi pleurer ma mie,
Allons dansons le gai quadrille
Je veux vous dérider,
Dîtes moi donc pourquoi pleurer?
Tu m'as volé dans mon jardin,
Une fleurette de jasmin,
Tu verras-ci, tu verras-là,
tu verras tout cela ho la !
Tu m'as volé dans mon jardin,
Une fleurette de jasmin,
Tu verras-ci, tu verras-là,
Tu verras tout cela ho la ! »**

Au menu cette année : Salade baltique, Pavé de biche aux griottes accompagné d'un gratin de gratin de potiron et des endives braisées, fromage. Les profiteroles ont agréablement terminé ce repas. Sans oublier « les douceurs normandes » offertes par Gérard PASSET dont il a le secret. Merci Gérard.

Cette journée était aussi une rencontre intergénérationnelle puisqu'elle était animée par 100% soirée, à titre gracieux.

Bravo et merci à Pierre-Yves CAILLARD, 20 ans, qui a su, pour l'occasion, trouver un nouveau registre musical (Tangos, valse, pasodobles) et créer ainsi une ambiance festive pour nos participants ayant plus de 65 printemps.

Téléphones d'urgence

Les urgences

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

SOS Médecins 73 :
04 79 69 46 46

Centre anti-poison de Lyon :
04 72 11 69 11

Appel d'urgence européen : Tél
112 (joignable depuis les téléphones portables)

Dentiste : urgences 15

Drogue Alcool Tabac Info Service : 113

Cancer info service :
0 810 810 821

Electricité, dépannage 24h/24 :
0 810 333 073

France Télécom (dérangements) : 1013

Enfance maltraitée : 119

Vol ou perte de cartes de crédit ou chèquiers

Oppositions pour toutes cartes bancaires :
0 836 69 08 80

Oppositions pour les chèquiers :
0 892 683 208

Oppositions pour les chèques de voyage :
0 800 90 86 00

Les médecins

Dr Frédéric LARCHIER, Dr Valérie ROUXEL
32 rue des Prêtres, **YENNE**
Tél : 04 79 36 85 27

Docteur Eric GUILLAUME
Les Champagnes, **YENNE**
Tél : 04 79 36 70 42

Docteur Marie LE DU
55 Chemin du Port, **YENNE**
Tél : 04 79 36 83 31

Docteur Gilles MORLET
66 Avenue du Rhône, **YENNE**
Tél : 04 79 36 71 73

Docteur Hervé AYMOZ
Maison du Bief, **NOVALAISE**
Tél : 04 79 28 79 85

Docteur Samuel KLOPFENSTEIN
Maison du Bief, **NOVALAISE**
Tél : 04 79 28 72 80

Cabinet d'infirmières

76 rue capitaine Simon Yenne
Tél : 04 79 44 48 22

Les dentistes

M. Jean-Rémy MARTIN
Chemin de Tuilière, **YENNE**
Tél : 04 79 36 85 11

M. Jean-Christophe POINTUD
Les Fontanettes, **YENNE**
Tél : 04 79 36 54 94

Mme Christine ROUSSEAU
89 Chemin de Ronde, **YENNE**
Tél : 04 79 36 41 46

Vie économique

Les entreprises à votre service

ADAM Martine AIX-PRESSING
Enlèv. et livr. à domicile
Aix les Bains

Tél : 04 79 61 63 91

ADD'OCK studio graphique
Corinne FRANCOIS
La tour Chemin de Lutrin
73170 St Paul

Tél : 04 79 36 86 47

BAR RESTAURANT DES AIGLES
Le Relais du Chat

Tél : 04 79 85 54 66

Ets BARDON Electricité générale
451, route d'Aix les Bains
73420 Voglans

Tél : 04 79 52 22 36

BOIS Pascal
Entretien espaces verts
Petits travaux divers

Port. : 06 62 63 57 03

BOUSSAROQUE Yves
Terrassement VRD
Les Borrels

Tél : 04 79 36 83 57
Port : 06 20 28 78 29

CALZAMIGLIA Lucien
Carrosserie Charles Dullin
Z.I. Praz Ferra – Yenne

Tél : 04 79 36 77 40

GARAGE CAILLARD
Vente voitures Réparations
Pré contrôle de freinage
La Palette

Tél : 04 79 36 88 05

C.E.M. LOC
Clocher Equipement Matériel Location
Achat et vente matériel BTP
Challières

Tél : 04 79 69 99 54

CAMPING DU BOL D'AIR
Monsieur Joseph GAMES
Lutrin

Tél : 04 79 36 81 59

CHARDONNET Norha
Aide à domicile Les Reigniers

Tél : 04 79 62 13 71

DELLIER Yves S. M. S.
Maintenance industrielle & aéronautique,
Entretien ULM
La Nouvellière

Port. : 06 64 83 00 59

DEMEURE Gérard
Revêtements sols et murs
Vitrification Les Borrels

Tél : 04 79 36 73 82

SARL DURAND
Exploitation forestière, élagage, bois en grumes, de
chauffage
Les Moirouds

Tél : 04 79 36 81 20

SARL LA PALETTE
Déneigement

Tél : 06 81 69 11 95

GARDEISEN Luc
L.G. PRO-POSE

Installation cuisines et bains
Entretien monuments funéraires

Port. : 06 66 70 54 73
Fax : 04 79 44 93 82

GUSMERINI (Sarl)
Ebénisterie, mobilier, cuisines,
Décoration, comptoirs, bars
Bissy

Tél : 04 79 62 09 13
Fax : 04 79 62 02 91

JACOB Rudy
A L'EAU RUDY PLOMBERIE
Fontaine des Michauds

Tél : 04 79 36 54 19
Port. : 06 16 26 05 23

JEFFALI Cyril
Menuisier Poseur
Leysin

Port. : 06 16 60 33 21

LAURENT Michel
Carrelage-Faïence-Parquet
Les Borrels

Tél : 04 79 36 08 68
Port : 06 62 44 02 61

<p>MACHET Jean-Paul Consultant Gestion de l'entreprise Challières Tél : 04 79 36 90 18</p>
<p>MARINO Ludovic Plombier Chauffagiste Le Closet Tél : 04 79 25 37 66 Port. : 06 75 96 33 74</p>
<p>MENDIANT Thierry CROC SOUCHE Terrassements, Essouchage, Espaces verts, La Tour. Chemin de Lutrin Tel : 04.79.36.86.47</p>
<p>PADEY François CUENOD STDM Maintenance Chaufferies Le Mollard Tél : 04 79 36 92 18</p>
<p>PASSET Gérard Distillation-Réparation- Vente de matériel agricole Tél : 04 79 36 76 47</p>
<p>PÉGAT-TOQUET Elisabeth Les Délices de la Dent du Chat Glaces, sorbets, desserts glacés Les Boirouds Tél : 04 79 36 88 77</p>
<p>PIN Yves Atelier Multi Services La Guillère Tél : 04 79 36 73 12 Port : 06 62 37 18 60</p>
<p>ROUQUILLE Paul Maçonnerie générale Travaux publics Les Michauds Tél : 04 79 36 73 50</p>
<p>SAVOIE BISCUITS Patrick MURAZ Biscuits artisanaux au vin blanc de savoie Les Ménards Tél : 06 81 05 67 88</p>
<p>TASSET Frédéric Le Copeau Savoisien Tél : 04 79 26 16 85 Fax : 04 79 25 14 54</p>

N'hésitez pas à nous signaler les modifications ou ajouts à apporter à cette présente liste qui n'est pas exhaustive.



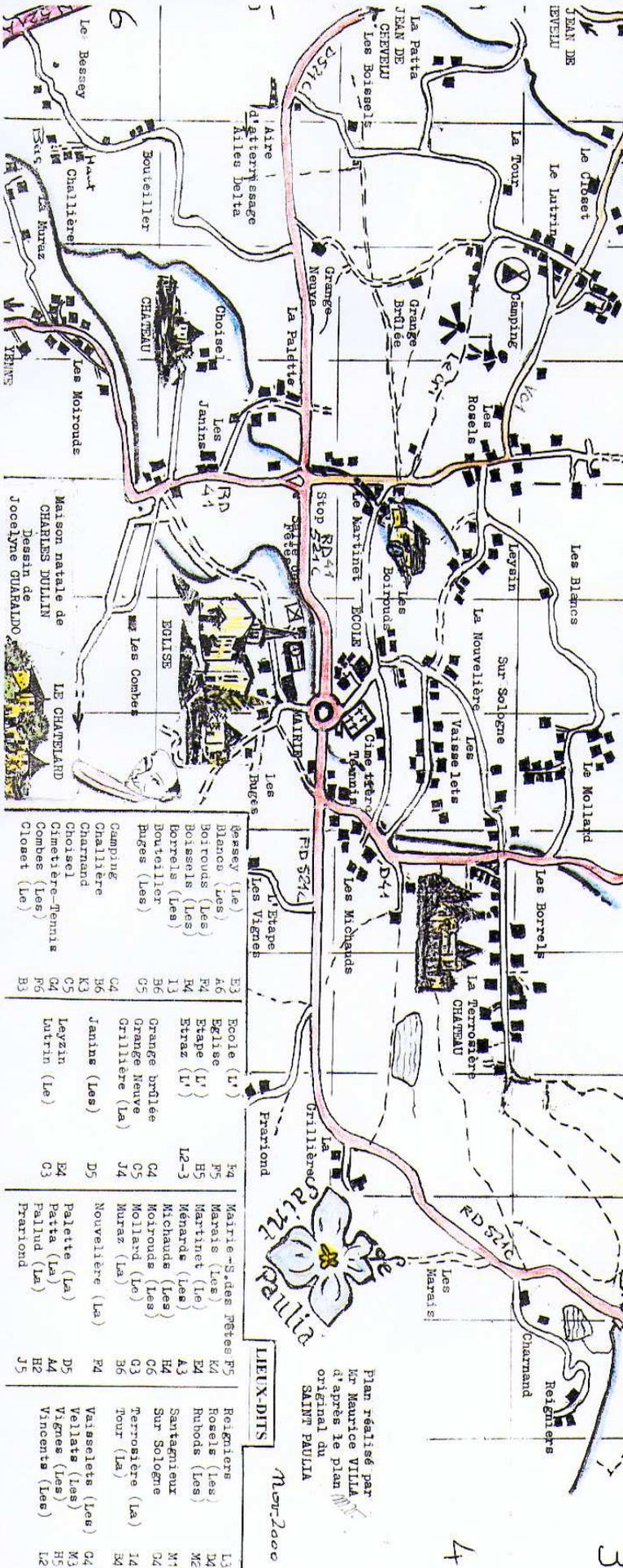
Les agriculteurs de Saint Paul sur Yenne

<p>Gilles DOGNIN Les Michauds</p>
<p>GAEC DE LONGERAIE Challières</p>
<p>GAEC DE LA PALETTE La Palette</p>
<p>Philippe PADEY Le Mollard</p>
<p>Henri VINCENT Santagneux</p>

A B C D E F G H I J K L M



St Paul sur Yenne



Besssey (Le)	E3	Ecole (L')	F4	Mairie-S-des Pêtes F5	Reigniers (Les)	L3
Blancs (Les)	A6	Eglise	F5	Mavais (Les)	Rosels (Les)	D4
Boirouds (Les)	F4	Etape (L')	H5	Martinet (Le)	Ribods (Les)	M2
Boissels (Les)	F4	Etraz (L')	L2-3	Rénards (Les)	Saintagnieux	M1
Borreils (Les)	I3	Grange brûlée	C4	Michauds (Les)	Sur Soloigne	C4
Boutillier	B6	Grange Neuve	C5	Mollard (Les)	Terrostère (La)	I4
Pages (Les)	O5	Grillière (La)	J4	Muraz (La)	Tour (La)	B4
Camping	C4	Janais (Les)	D5	Nouvelière (La)	Vaisselets (Les)	G4
Chaillière	B6	Leyzin (Les)	E4	Palette (La)	Vallats (Les)	M3
Chartrand	K3	Intrin (Le)	C3	Pailla (La)	Vièges (Les)	H5
Choiseil	C4			Pallud (La)	Vincents (Les)	L2
Cimetière-Tennis	C4			Prariond		
Combes (Les)	P6					
Clozet (Le)	B3					



Plan réalisé par
Mr Maurice VILLA
d'après le plan
original du
SAINT PAULIA
Maur. Zacc

LIEUX-DITS

Reigniers (Les)	L3
Rosels (Les)	D4
Ribods (Les)	M2
Saintagnieux	M1
Sur Soloigne	C4
Terrostère (La)	I4
Tour (La)	B4
Vaisselets (Les)	G4
Vallats (Les)	M3
Vièges (Les)	H5
Vincents (Les)	L2

Relais du Mt du Chat (150km)

Vers MEXILIEUX

NOVALISES

Saintagnieux

Les Vincents

Les Rubods

Maison forte

Les Vallats

Reigniers

Chartrand

Les Marais

La Madohe

L'Etraz

La Cascade

Les Michauds

Les Terrostères

Le CHATELAIN

Les Borreils

Le Mollard

Les Blancs

Les Nouvelières

Les Vaisselets

La Nouvelle

Leysin

Les Boirouds

Les Rosels

Camping

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve

Le Martinet

Leysin

Le Tour

Le Cliset

Le Lutrinn

Les Ménards

Les Méarands

La Patta

JEAN DE CHEVEAU

Les Boissels

Grange Brûlée

Grange Neuve

La Palette

Grange Neuve